

MAIRIE
de
BANNE



**ARRÊTÉ AUTORISANT DES TRAVAUX DE VOIRIE
SUR LES VOIES COMMUNALES IMPASSE DES BOURGADES
ET ROUTE DE BANNE**

Le Maire de Banne,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par l'entreprise Battaglino Deconstruction - Groupe Nat sise 1 rue des
Bouleaux – Bâtiment L 59810 LESQUIN,
Considérant qu'une réglementation particulière est nécessaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de permettre à l'entreprise Battaglino Deconstruction - Groupe Nat de réaliser des
travaux de dépose du réseau aérien HTA et des poteaux pour le compte d'ENEDIS,

**La circulation sur les voies communales Impasse des Bourgades et Route de Banne
se fera de façon alternée**

du lundi 21 septembre 2026 au lundi 12 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La signalisation routière sera mise en place par l'entreprise qui réalisera les travaux.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur aux dates indiquées à l'article 1 et
après la mise en place de la signalisation routière qui les portera à la connaissance des usagers.

Banne le 04 septembre 2026.

Le Maire,
Mme Éliane CHALVET

